



Zone de défense d'identification aérienne chinoise : imposer *de facto* sa souveraineté régionale

Le 23 novembre 2013, la République Populaire de Chine (RPC) déclare la création d'une zone de défense d'identification aérienne (ZDIA) en mer de Chine orientale – entre la Corée du Sud et Taïwan - stipulant que les avions voulant survoler cette zone devraient se plier à certaines conditions¹ au risque de voir le déclenchement de mesures défensives d'urgence. Cette déclaration suscite alors de nombreuses réactions de la part notamment de son voisin japonais. Les Etats-Unis manifestent également leur inquiétude face à ce qu'ils considèrent comme une montée en puissance de la RPC et une limitation à leur liberté de vol. En guise de réponse, deux bombardiers étatsuniens B-52 pénètrent, le 26 novembre 2013, la ZDIA chinoise faisant fi des avertissements énoncés.

Dessiner une ligne dans le ciel : la ZDIA comme outil de diplomatie aérienne

La ZDIA s'inscrit dans la continuité d'une pratique internationale de **contrôle et de sécurisation** par l'Etat de son espace aérien hors territoire national. Entre autres pays², les Etats-Unis³ et le Japon⁴ ont en effet tous deux établis une ZDIA autour de leur territoire national. Elle est directement inspirée du concept d'eaux territoriales et constitue une zone d'extension de la souveraineté d'un Etat en périphérie de son territoire, **au-delà des 12 nautiques réglementaires**. Ainsi, sur décision unilatérale de la Chine, de la même façon qu'elle peut refuser à un navire de guerre l'accès à ses eaux territoriales, elle peut interdire le survol de sa zone de défense à un avion militaire étranger. Il s'agit de pouvoir déclencher une alerte précoce et de préparer la défense de l'espace aérien du pays. Le porte-parole du ministère de la Défense nationale chinois, Yang Yujun, déclare que « *le gouvernement chinois s'est conformé aux pratiques internationales communes à ce sujet avec pour objectif de protéger sa souveraineté nationale, la sécurité de son territoire et de son espace aérien, ainsi que de maintenir les ordres de vol* ».

Cependant, si la création d'une telle zone ne peut être remise en cause au vu des pratiques admises par la communauté internationale, il est possible de s'interroger sur son emploi en termes de politique d'influence chinoise dans la région. En effet, le **périmètre** de cette ZDIA pose problème car il inclut les îles *Senkaku* – sources d'hydrocarbures – contrôlées unilatéralement par le Japon depuis 2012 et revendiquées sous le nom de *Diaoyu* par la RPC. Elles sont en effet le sujet de revendications entre les deux voisins depuis 1971 : date de la signature d'un accord entre les Etats-Unis et le Japon où les dites îles reviennent à Tokyo.

Echo à la théorie des « neuf traits »

Le contrôle chinois sur cette aire se resserre de plus en plus et fait écho au tracé des « *neufs traits* » (cf. annexe) qui délimite une très grande partie de la mer de Chine considérée comme territoire souverain. Il s'agit d'une théorie appuyée sur une carte publiée par un Chinois inconnu dans un atlas privé, dans les années 1940, sur laquelle un trait continu circonscrit la quasi-totalité de la mer de Chine du sud laissant à peine l'équivalent de leurs eaux territoriales aux autres Etats riverains. La Chine s'appuie aujourd'hui sur cette délimitation qui ne correspond cependant à aucune règle en regard du droit international de la mer. Elle dessine une zone d'influence et de responsabilité afin de protéger les intérêts chinois et de sécuriser ses voies de communication. **La lutte d'influence pour la domination des mers se traduit aussi par le contrôle du ciel ; enjeu stratégique vital au vu de la dépendance de Beijing au commerce maritime.**

1 Identification, suivi radio et plan de vol.

2 On peut également citer la Norvège, l'Inde, le Pakistan, le Royaume Uni, Taïwan et la Corée du Sud.

3 Autour de l'Amérique continentale, de l'Alaska, de Guam et d'Haïti.

4 Dès 1969, le Japon inclut dans sa ZDIA trois quarts de la mer de Chine orientale dont une partie située à 130 km des côtes chinoises.

Un enjeu de puissance et un accélérateur de conflits : expression de l' « Air power » chinois

L'espace aérien vient ici faire écho au conflit insulaire qui attise les tensions entre les deux rivaux historiques. D'aucuns y voient une manifestation agressive du nationalisme chinois qui cherche à étendre sa souveraineté dans la région. La RPC se défend de mettre en place ce que nombre d'Etats font d'ores et déjà et de répondre par là même aux incursions japonaises. Les ZDIA des différents acteurs de la zone créent alors un *imbroglio* de souverainetés qui se superposent (cf. annexe). La question du contrôle de l'espace maritimo-aérien se pose également en **mer de Chine méridionale** où les autorités chinoises pourraient imposer une nouvelle ZDIA⁵. Les Etats-Unis ont vivement exprimé leur désaccord nourrissant les tensions entre les deux pays. Ces derniers ont par ailleurs signé un accord avec les **Philippines**, elles-mêmes menacées par l'expansion chinoise sur les îles *Spratleys*. L'accord signé en avril 2014⁶ permet une présence militaire américaine accrue dans l'archipel via l'autorisation de stationnement temporaire de troupes, d'avions et de navires militaires étatsuniens. Après sa tournée en Asie, Barack Obama rassure ainsi ses alliés régionaux sur la détermination de Washington à se tenir à leurs côtés et à développer leur « *pivot policy towards Asia* ».

Pour conclure, le contrôle de l'espace aérien régional apparaît comme un enjeu stratégique vital au vu de la richesse et des intérêts qu'il représente. Il apparaît de plus en plus convoité et contesté.

ZDIA chinoise en mer de Chine orientale



Prétentions chinoises en mer de Chine du sud selon le tracé des neuf traits



Source: US central Intelligence Agency

5 La zone sud est d'autant plus importante qu'elle représente un enjeu stratégique majeur avec la rumeur de construction d'un sanctuaire de sous-marins nucléaires lance-missiles pouvant atteindre les Etats Unis et la construction d'un nouveau centre spatial.
6 Ce dernier vient compléter le traité de défense mutuelle signé entre les Etats-Unis et les Philippines en 1951 en cas d'agression militaire.